

DEPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

CANTON
DE OCTEVILLE-SUR-MER

MAIRIE
DE
**SAINT MARTIN
DU MANOIR**



Réf : JLF/MK/20-159

OBJET : REGISTRE PERSONNES VULNERABLES ET ISOLEES

Madame, Monsieur,

Dans chaque département, existe un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels. Ce plan prend en compte, le cas échéant, la situation des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement. Pour mettre en œuvre ce plan, il existe dans chaque commune un registre nominatif. L'inscription sur ce registre se fait auprès des services municipaux et elle présente un caractère facultatif. Toute personne inscrite dispose du droit d'accéder, de modifier ou de supprimer de ce fichier des données le concernant. Le registre, confidentiel, ne peut être consulté que par un nombre restreint de membres du CCAS habilités par le maire et est couvert par le secret professionnel. (Cf. décret 2005-1135 du 07 septembre 2005 – art2).

Les crises que nous traversons nous imposent plus que jamais d'avoir une vigilance particulière vis-à-vis des personnes les plus isolées et fragiles de notre commune

C'est pourquoi, sous l'autorité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le registre des personnes vulnérables et isolées va être réactualisé. Ainsi, en cas de nécessité (événements météorologiques particuliers, plan canicule, grand froid, ...), nous pourrions prendre contact avec les personnes recensées et intervenir en cas de besoin.

Qui peut figurer sur ce registre ?

Toute personne en situation d'isolement

- Agée de plus de 65 ans ;
- Agée de plus de 60 ans et inapte au travail ;
- Adulte handicapée.

Quand et comment s'inscrire sur ce registre ?

L'inscription sur le registre nominatif peut se faire à tout moment :

- Directement par les personnes concernées ;
- Par leur représentant légal ;
- Par l'intermédiaire d'un tiers (ami, famille, voisin...).

6 rue Jacques PAILLETTE
76290 SAINT MARTIN
DU MANOIR

téléphone
02.35.55.52.59

fax
02.35.55.99.32

e-mail :
accueil@mairie-
saintmartindumanoir.fr

Si vous souhaitez réaliser une inscription, vous êtes invités à suivre la procédure suivante :

- Renseignez le document joint à ce courrier ;
- Ce document est également disponible sur le site de la mairie (www.saintmartindumanoir.fr), onglet « Solidarité et actions sociales » ; il pourra également vous être adressé sur simple appel téléphonique (02 35 55 52 59)
- Retournez le document renseigné au CCAS :
 - par mail, à ccas@mairie-saintmartindumanoir.fr
 - par voie postale ou en le déposant à la mairie : 6, rue Jacques Paillette – 76290 Saint Martin du Manoir.
- Si vous êtes dans l'impossibilité de renseigner ce document, un simple appel téléphonique ou un mail suffit ; le document sera alors renseigné dans un second temps.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sylvie Châtelain, secrétaire ou Céline Trendel, adjointe au Maire et vice-présidente du CCAS.



Le Maire,
Jean-Luc FORT



Commune de Saint-Martin du Manoir
**DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION
AU REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES ET ISOLEES**

Je soussigné(e) :
Date de naissance :
Adresse (n°, rue, hameau, lotissement) :
.....
Téléphone (obligatoire) :
Courriel :

Situation : Personne âgée de plus de 65 ans
 Personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail
 Personne adulte handicapée

demande à être inscrit(e) sur le registre afin que je puisse être assisté(e) en cas de plan d'alerte
 demande à être réinscrit(e) sur le registre
 demande à être radié(e) du registre → motif :

Vous vivez seul(e) seule à domicile : oui non

Intervention d'une aide extérieure : oui non

Si oui, lesquelles : Aide à domicile Téléalarme Service de portage de repas
 Famille → Lien de parenté :
 Voisin Amis
 Autre :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom, Prénom : Tél.
Lien avec la personne :

Nom, Prénom : Tél.
Lien avec la personne :

Formulaire rempli par :

L'intéressé(e)
 Tierce personne, et dans ce cas :

Nom, prénom :
 famille représentant légal voisin ami autre :
Téléphone :

Les informations ci-dessus sont strictement confidentielles. L'inscription à ce registre est facultative et nécessite votre consentement, excepté pour les personnes sous tutelle.

Date de la demande Signature